**TOITURE : réfection**

**Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique.**

**Déposer une déclaration préalable en 4 exemplaires**

\*\*\*Attention : il existe 2 formulaires :

* déclaration préalable (travaux sur maison individuelle)
* déclaration préalable (travaux sur autre construction)
* Formulaire rempli, daté et signé (attention 2 pages à signer)

Cerfa téléchargeable sur [www.chambery.fr](http://www.chambery.fr) – démarche – urbanisme – autorisations avant travaux

* Plan de situation du terrain
* Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)
* Photo en couleur de la toiture existante (1 vue de près et 1 vue de loin)
* Plan de toiture coté (dimensions) de l’existant (faisant apparaître les fenêtres de toit, les lucarnes, les cheminées…)
* Descriptif précis des travaux (matériaux et couleurs) …….voir devis
* Plan de toiture coté (dimensions) après travaux
* Coupe cotée de la toiture avant et après travaux

**Réglementation**

Veuillez-vous référer au règlement du Plan local d’urbanisme en vigueur.

**Délai d’instruction**

**1 mois**

**2 mois** si périmètre d’un site patrimonial remarquable ou abords d’un monument historique

Liste donnée à titre d’information